

2025/.....  
Parafe

**DELIBERATION N°651**

**OBJET : RAPPORT LOCAL DE SUIVI DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS SUR LA COMMUNE D'OZOIR-LA-FERRIERE**

Entendu l'exposé de Madame Isabelle DUPUIT , Adjointe au maire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article R.2231-1 ;

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 dite « Climat et résilience », complétée par la loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023 ;

Vu le rapport local de suivi de l'artificialisation des sols sur la commune d'Ozoir-la-Ferrière présenté au Conseil municipal ;

Considérant qu'il convient d'acter le débat puis de valider le rapport rendant compte de la mesure dans laquelle les objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols sont atteints ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE ;**

**LE CONSEIL MUNICIPAL ;**

**ACTE** le débat sur l'artificialisation des sols ;

**VALIDE** le rapport local de suivi de l'artificialisation des sols sur la commune d'Ozoir-la-Ferrière tel que présenté au Conseil municipal ;

**DIT** que ledit rapport et la présente délibération feront l'objet d'une publication, d'un affichage en mairie durant un mois et seront transmis dans un délai maximal de 15 jours suivant leur publication aux Préfets de Région et de Département, au Président de la Communauté de Communes les Portes Briardes entre villes et forêts ainsi qu'à l'Observatoire Régional du Foncier en Ile-de-France.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus  
Ozoir-la-Ferrière le 17 décembre 2025

La secrétaire de séance,  
Madame Josyane MÉLÉARD.



Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus  
Ozoir-la-Ferrière le 17 décembre 2025

Le Maire,  
Christine FLECK.



REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2025

Application agréée E-legalite.com

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2025

Conseillers en exercice :	35
Présents :	27
Absents :	2
Pouvoirs :	6
Votants :	33

Convoqués le : 11 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq le dix-sept décembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la présidence de Madame Christine FLECK, maire.

**PRÉSENTS :** Madame Christine FLECK, Madame Josyane MÉLÉARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Suzanne BARNET, Madame Chantal BOURLON, Madame Espérance AUDINEAU, Monsieur Carlos VINHA PEREIRA, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Madame Irène CAVIGLIOLI, Madame Sonia LOPES, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Monsieur Malek BENSAL, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Antoinette JARRIGE, Monsieur Teddy ROBIN, Madame Monia BRAHAM, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Aline PALOMARES, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Madame Marjorie HIDIER, Monsieur Jean-Claude DEBACKER.

**ABSENTS :** Monsieur Karim ALLEK, Monsieur Régis VIEIRA.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR DE :**

Monsieur Patrick SALMON	à	Monsieur Paulo SALGADO LOPES
Madame Anne-Marie CADART	à	Madame Chantal BOURLON
Monsieur Frédéric MARCOUX	à	Madame Françoise MILLET
Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Christine FLECK
Madame Lucie CZIFFRA	à	Monsieur Bruno WITTMAYER
Monsieur Ziain TADJINE	à	Monsieur Cyril GHOZLAND

Madame le maire déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Madame Josyane MÉLÉARD, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.